

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
A OUHANS – LE 06 JUILLET 2015**

---

**Présents** : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms J-M PUJOL et M. M. JACQUET qui sont excusés.  
M. J-C MAIRE remplace M. G. DORNIER et M. M. DONIER remplace M. P. COMBE

---

**I – INTERVENTION RELAIS PETITE ENFANCE**

---

Mme JOLIOT accueille Mmes MAIRE et LESUEUR, représentant le Relais Petite Enfance, géré par le C.C.A.S. de Pontarlier. Cette dernière est la référente pour le canton de Montbenoit.

Elles exposent ensuite, les 4 missions dévolues à cette structure :

- Lieu d'Information pour les Familles, quant aux modes de garde existant sur chaque Communauté de Communes. 154 Assistantes maternelles agréées sont recensées, dont 111 actives : soit 426 agréments.

- Lieu Ressource, pour accompagner la relation Assistante Maternelle / Salariée avec le Parent / Employeur

- Lieu de Professionnalisation, pour proposer un Accueil de qualité sur le Territoire

- Lieu d'Observation de la Dynamique Petite Enfance sur le Territoire et pour aider à développer des services

Un Comité de Pilotage est mis en place pour développer un partenariat, à l'échelle du Haut-Doubs.

S'agissant des informations sur la Garde des Enfants, il est fortement souhaité de renvoyer les parents vers le Relais Petite Enfance, qui est en fait, l'interlocuteur unique.

Quant à la suite à réserver, il importe d'assurer au minimum une permanence par semaine sur le territoire, pour fidéliser le public et répondre aux demandes des familles. De plus, un besoin de formation des Assistantes Maternelles est recensé sur le secteur.

---

**II – POLITIQUE DES FONDS DE CONCOURS**

---

Mme JOLIOT rappelle les orientations en terme de Fonds de Concours ainsi que l'enveloppe affectée ; ce qui représente une somme de 50 € par habitant et 70 € par habitant, dans l'hypothèse d'un projet associant plusieurs communes . Elle cède ensuite la parole aux maires des communes de Arc-sous-Cicon et Maisons-du-Bois qui présentent respectivement leurs projets

⇒ S'agissant de la réfection du Chemin de la Montagne, M. Gilbert BILLOT se réjouit qu'un accord ait été trouvé entre les 3 communes riveraines pour réaliser les travaux .

A cet égard, la commune de Arc-sous-Cicon sollicite la somme de 21 305 €, pour un projet estimé à 110 676 €

⇒ S'agissant du projet de Maisons-du-Bois, qui a pour vocation de transformer l'ancien Presbytère en Maison d'Accueil pour les Compagnons.

Son montant est estimé à la somme de 99 202 € et ne bénéficie par ailleurs d'aucune subvention. La commune sollicite donc la somme de 33 700 €

Un avis favorable est réservé à ces deux dossiers. A ce propos, Mme JOLIOT rappelle son souhait de voir les dossiers déposés avant leur engagement, afin de disposer d'une certaine lisibilité.

### III – VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DES DECHETS

M. Christian POURCELOT procède à la présentation du rapport de l'exercice 2014. Il rappelle que l'évolution positive se confirme en terme de baisse de tonnage des O.M., malgré une augmentation globale des Tonnages en quelques chiffres :

	Déch. Collectés	Déch. Ménagers	Déchèteries	Prod° / Hab	Coût / Hab
2013	9 659 T	2 630 T	5 001 T	534 Kg	78.60 €
2014	9 903 T	2 611 T	5 338 T	540 Kg	84.33 €

- Gestion des Ordures Ménagères : 38.80 € / Hab
  - Gestion des Emballages / Papier : 23.70 € / Hab
  - Gestion des Déchetteries : 21.83 € / Hab
- Soit un coût global de **84.33 €**

Avec la mise en service de la Nouvelle Unité de Tri des Déchets et de Broyage des Encombrants et du Bois de Préval, le coût de traitement pourrait être réduit.

### IV – ETAT DES DOSSIERS EN COURS

⇒ **Assainissement Collectif du Secteur Val saugeais** : L'étude dévolue à la Sté VERDI suit son cours et entre dans sa phase finale. Une première analyse de la situation laisse apparaître des dysfonctionnements sur le réseau localisé en bord de Doubs ; il y a cependant peu d'arrivées d'Eaux parasites de la part des réseaux communaux. Cette étude entre dans sa phase finale, avec rendu des conclusions en septembre et la validation d'un projet

Sur cette base, un Avant-projet sommaire sera établi pour la mi-octobre (dans le respect des échéances de mise en demeure). Pour information, les financeurs potentiels ont été contactés et confirment que le projet est prioritaire, au regard des orientations définies par le SAGE du Haut-Doubs

⇒ **Travaux Parking Site nordique la Perdrix** : M. J.C. MAIRE présente brièvement le projet de réfection des abords de la Perdrix. S'agissant d'un des quatre sites nordiques, une enveloppe spécifique est affectée à ce type de travaux d'infrastructures, il est donc proposé une prise en charge à hauteur de 20 000 € (sous réserve de confirmation des Devis), comme cela a été fait par le passé pour les sites de la Cernay blanche et du Crêt Moniot, au titre de la compétence « Activités nordiques »

#### **IV – SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES**

---

Comme évoqué lors de la réunion du 04 mai dernier, un Questionnaire relatif à la mutualisation a été adressé à l'ensemble des communes pour recenser dans un premier temps les besoins et voir quelles solutions peuvent être mises en œuvre.

Après une première analyse, il s'avère que l'ensemble des communes qui ont répondu sont favorables à une mutualisation des moyens humains et matériels (sous réserve d'en disposer). Le principe d'un Groupement de commandes semble par ailleurs, répondre aux demandes de chacun.

Bien entendu, la faible taille des communes ainsi que la disparité territoriale, constituent des contraintes supplémentaires. Une réflexion sera engagée au cours de l'automne avec les élus intéressés par le sujet.

#### **V – PRISE EN COMPTE DES VENTES DE BOIS – DOTATION FORFAITAIRE**

---

En appartée, M. G. BILLOT souhaite apporter une information en tant que représentant de la COFOR, s'agissant de l'impact des Ventes de Bois, sur le calcul de la Dotation forfaitaire.

Il s'avère que les ventes de bois ont été pris en compte et ont à cet égard, un impact sur la contribution des communes au redressement des Finances publiques et diminuent en conséquence la Dotation forfaitaire.

Les recettes forestières brutes comptabilisées au C/702 ont été intégrées dans les Recettes réelles de Fonctionnement de 2013, servant de base au calcul de la Contribution au redressement des Finances publiques. Ces communes sont plus fortement impactées, d'autant que ces revenus ne sont pas minorés des charges externes.

#### **VI – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

---

⇒ **Forfait Assainissement** : M. Pierre COMBE évoque la question des récupérateurs d'Eau potable et pour lesquels les usagers ne sont pas assujétis à la Redevance d'Assainissement ; ce qui pour lui crée une équité au sein des communes.

En réponse, il est rappelé que le sujet a été évoqué il y a quelques années et qu'il n'existe pas de réponse réglementaire à la question, puisque les forfaits ne sont en principe pas autorisés. En conclusion et pour les communes qui le souhaitent, un mode opératoire leur sera adressé d'ici la fin août.

⇒ **Changement Nom CCCM** : Autre sujet évoqué avant la fin de la réunion, le changement nom de la Communauté de Communes, puisque le canton de Montbenoit n'existe plus, en tant que tel

La formulation simplifiée : Communauté de Communes de Montbenoit reçoit l'adhésion des Conseillers communautaires.

S'agissant d'une modification des Statuts, il importe que chaque commune délibère favorablement. Un modèle de délibération sera joint à cet effet

Pour conclure, M. Alain MARGUET souhaite présenter rapidement les orientations de la nouvelle majorité départementale et évoquer des marges de manœuvre financières en terme d'Investissement fort réduites dans les années à venir.